



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Version 2022-06)

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du comité de direction sont habilités à le faire respecter.

Disponibilité des terrains :

- La cotisation annuelle s'étend du 1er septembre au 31 août de l'année d'adhésion.
- L'activité du club s'étend tous les jours de 8h00 à 22h00.
- EXCEPTIONS :
 - Organisation de compétitions en équipes
 - Animations du club
 - Tournois (Open, jeune et interne)
 - Ecole de tennis

Accès aux terrains :

Dispositions

- Pour pouvoir jouer, les membres du club doivent être obligatoirement et intégralement :
 - A jour de leur cotisation annuelle,
 - Détenteur d'un compte BALLEJAUNE,
 - Détenteur d'un badge d'accès aux courts.
- Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Badge

- L'accès au complexe sportif et aux courts se fait grâce à un badge remis lors de l'inscription contre une caution de 10€.
- Le badge est personnel et ne peut pas être prêté à une autre personne sous peine de sanction
- Lorsque l'on quitte les courts, toutes les portes doivent être fermées à clé.

Championnat par équipes :

- Au-delà de l'aspect sportif et des performances à atteindre dans une équipe, les rencontres sont avant tout un moment de convivialité et de partage.
- L'arbitrage est géré sous forme d'auto-arbitrage pendant les matchs. Cependant, un juge-arbitre des équipes est toujours présent en cas de litige.
- Lors des rencontres par équipes, les joueurs pourront utiliser les équipements du club-house (vaisselle, couverts, four, cafetière ...) qu'ils devront ensuite nettoyer et ranger.
- Les joueurs sélectionnés doivent arriver à l'heure définie par le capitaine. Le retard répété ou l'absence non justifiée donnera lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale ou temporaire de l'équipe.

- Les compétitions par équipes ont priorité sur les entraînements (sauf cas exceptionnel), ce qui signifie que dans le cas où le nombre de courts serait insuffisant, les entraînements devront être différés ou annulés.

Règles diverses :

Tenue et comportement sur les courts

- Quel que soit le temps, la tenue de tennis et chaussures de tennis sont obligatoires.
- Il est interdit de pénétrer dans la salle avec des chaussures ayant été utilisées sur les terrains en terre battue, chacun doit veiller à la propreté de ses chaussures lorsqu'il pénètre sur les courts couverts.
- Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées par les membres du comité de direction.
- Les joueurs devront suivre les règles suivantes :
 - Il est interdit de détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc...
 - Il est interdit de jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur les courts.
 - Interdiction de fumer sur les courts ou dans l'enceinte du club.
 - Avant de quitter les courts, récupérer les déchets (papier, bouteilles, boîtes, etc...) et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
 - Il est interdit de laisser entrer sur les courts des animaux domestiques.
 - Il est interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, trottinette, etc... sur les courts.

Responsabilités des joueurs

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.
- Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victime.
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts.
- Les joueurs sont responsables des dégradations qu'ils viendraient à commettre.
- Aucune activité commerciale n'est tolérée dans le cadre du club sans autorisation préalable du comité.

Réservation des courts

PRINCIPES :

- Un court de tennis peut être utilisé pendant 1h30, soit en simple soit en double suivant les créneaux disponibles sur le site de réservation.
- Un court de padel peut être utilisé pendant 1h30 uniquement en double suivant les créneaux disponibles sur le site de réservation.
- La réservation des courts se fait sur le site ballejaune : <https://ballejaune.com/club/tcfeurs>
- La justification informatique de votre réservation peut vous être demandée par un membre du bureau, un membre des services de la ville, par la police municipale ou par un autre membre en cas de litige sur la réservation d'un court.
- Il n'est pas possible de réserver une deuxième tranche horaire avant d'avoir joué un créneau réservé.
- Les réservations doivent être obligatoirement annulées si le créneau n'est pas utilisé sous peine de sanction. Un court est considéré comme libre si personne n'est présent 30 minutes après l'heure de début de la réservation.
- Les adhérents doivent se conformer aux règles d'utilisation des terrains.

- L'adhésion au club vous donne 6 invitations d'1h30 pour jouer avec vos partenaires non licenciés(es) au club. Le nombre d'invitations attribuées est renouvelé chaque année sans supplément financier.
- Il est interdit de réserver avec un adhérent pour inviter un joueur extérieur au club, une invitation doit être utilisée à cet effet.

MODALITES PARTICULIERES :

- En cas de tournois interclubs, ceux-ci sont prioritaires même en cas de dépassement.
- Ecole de tennis (les courts concernés seront réservés à l'avance sur le site de réservation)

Entretien des courts et du club-house

- Sur les courts, il est obligatoire d'entretenir les terrains. Les joueurs, après leur partie, doivent balayer les lignes et passer les traines (filets) sur les deux demi-terrains.
- Les joueurs doivent veiller à garder les courts propres sans débris ou bouteilles vides. Des poubelles sont prévues à cet effet. Les parties communes (accès, vestiaires, club-house, etc...) doivent être maintenues en parfait état de propreté.
- Toute manifestation organisée dans le club house devra être suivie d'un rangement et d'un nettoyage de toutes les parties utilisées, effectués par les personnes responsables de l'évènement.

Ecole de tennis :

- Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.
- Pour récupérer leurs enfants, les parents doivent se présenter auprès du moniteur afin de s'assurer que la séance s'est bien déroulée.
- Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité directeur, conformément aux statuts de l'association.
- Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres joueurs est interdite.

Esprit du club :

- Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.
- Chaque adhérent paye ses consommations.
- Le TPCF n'ayant pas de surveillant permanent fait appel au bon sens, à la collaboration et à l'esprit sportif de ses membres afin que le club soit agréable à tous.

Contrôles et sanctions :

- L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.
- Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent. Elles ne font que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre associatif qui nous réunit.
- Aussi, le bureau veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.
- En cas de manquement grave et/ou répété, les adhérents peuvent faire l'objet des sanctions citées ci-après.
- SANCTIONS :
 - Rappel à l'ordre formel.
 - Suspension (maximum 1 mois).
 - Exclusion temporaire (maximum 3 mois)
 - Exclusion définitive